

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUIN 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations
au Secrétariat de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ Approbation des règlements périscolaires rentrée scolaire 2021/2022
- ↳ Modification des tarifs périscolaires rentrée scolaire 2021/2022
- ↳ Jumelage avec la commune italienne de Lusigliè
- ↳ Remplacement de conseillers municipaux aux commissions de la CCBVC suite à des démissions
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 55, après que les conseillers municipaux aient bénéficié d'une présentation du déroulé du processus électoral et du rôle de chacun des membres du bureau de vote, pour les scrutins intervenant les 20 et 27 juin prochains, concernant les élections départementales et régionales.

Mme le Maire informe les élus présents de la démission de Jean-Marc Belorgey le 12 mai 2021 et de Lucien Bigot le 17 mai 2021, en qualité de conseillers municipaux.

OBJET : Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22

Une information est donnée concernant la numérotation des précédentes décisions.

N° 26-2021

OBJET : Approbation des règlements périscolaires rentrée scolaire 2021/2022

La commission scolaire s'étant réunie le 3 juin, certaines formulations des règlements périscolaires ont été revu.

Pour ce qui est du règlement de la cantine et de la pause méridienne, aucune modification n'est proposée.

En ce qui concerne le règlement de la garderie périscolaire, il est suggéré de modifier l'article 8, les plannings de fréquentation par les enfants à compléter par les parents n'étant pas exploités par le personnel communal et la jauge de 40 enfants, dont 16 de moins de 6 ans, n'étant jamais atteinte.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de ratifier les règlements des services périscolaires, qui prendront effet à la rentrée scolaire de septembre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications telles que proposées, Madame le Maire est autorisée à signer les règlements correspondants qui seront transmis aux parents d'élèves.

N° 27-2021

OBJET : Modification des tarifs périscolaires rentrée scolaire 2021/2022

La commission scolaire s'est réunie le 3 juin et a travaillé sur les tarifs des services périscolaires qui pourraient s'appliquer à la rentrée de septembre 2021.

Le Conseil municipal, décide à 11 voix favorables, d'approuver la proposition issue de la commission scolaire, tarif applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

CANTINE, prix facturé aux familles	le repas	3.65 €
------------------------------------	----------	--------

En ce qui concerne la garderie périscolaire, il est proposé de reconduire le dispositif au choix des familles : forfait annuel payable mensuellement sur 10 mois, la facturation à la ½ heure, mais de supprimer la cotisation annuelle (35 € par famille) et de fait, l'inscription occasionnelle n'a plus lieu d'être. Pour rendre plus attractif le dispositif au forfait, il est suggéré de baisser son montant et d'augmenter la facturation à la ½ heure pour équilibrer les recettes issues de la garderie.

Le Conseil municipal accepte, à 11 voix favorables, de modifier la grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, tel que présenté :

Choix A	Choix B
forfait mensuel 40 € /enfant de septembre à juin soit 400 € par année scolaire par enfant	Facturation à la 1/2 h 1.25 € la 1/2 h
Petit déjeuner / goûter 0,50 € l'unité	

Il est précisé que si une famille s'inscrit en cours d'année (emménagement, changement professionnel ou familial), l'inscription sera alors calculée au prorata du nombre de mois, un mois commencé étant dû.

N° 28-2021

OBJET : Jumelage avec la commune italienne de Lusigliè

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que de nombreuses communes françaises sont jumelées avec des communes étrangères, qu'il s'agisse de communes appartenant à des États membres de l'Union européenne (ou : de communes situées dans des États d'Europe ou sur d'autres continents).

Ces jumelages contribuent à développer des liens d'amitié entre les peuples, favorisent leur compréhension mutuelle au-delà des différences de langue et de culture, et constituent ainsi des éléments positifs pour le maintien de la paix entre les nations. Ils ont aussi des retombées sur les communes jumelées, en multipliant les échanges et les contacts entre les différentes couches de la population de ces communes, notamment entre les milieux professionnels ou entre les jeunes. À la suite de ces démarches initiées par Jacky Gauvin, ancien Maire, avec la commune italienne de Lusigliè, plusieurs réunions ont eu lieu avec des habitants de Luzillé, volontaires pour constituer un comité de jumelage, Madame le Maire propose au Conseil Municipal un jumelage avec la commune de Lusigliè en Italie, au sein de l'Union Européenne et d'approuver par voie de conséquence la charte d'amitié et de coopération à signer entre les deux communes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix favorables, faisant siennes les considérations tant générales que particulières développées par le Maire :

- décide de jumeler la commune avec celle de Lusigliè en Italie, au sein de l'Union Européenne ;
- autorise Madame le Maire à signer une charte d'amitié et de coopération entre les deux communes ;
- désigne Isabelle Verdeil, Anne-Lise Blais-Bonnigal et Pascal Berthelot en qualité de conseillers municipaux, pour représenter la commune au sein du comité de jumelage. Il est entendu que Madame le Maire reste membre de droit du comité de jumelage, ou sa représentante en la personne de Mme Hélène Harbonnier.

N° 29-2021

OBJET : Remplacement de conseillers municipaux aux commissions de la CCBVC suite à démissions

Pour faire suite aux démissions de M. Jean-Marc Belorgey et de M. Lucien Bigot, conseillers municipaux, il convient d'assurer leur remplacement aux commissions de la C.C.B.V.C. pour représenter la commune.

Le Conseil approuve (11 voix pour) les modifications apportées au tableau des représentations des conseillers municipaux aux différentes commissions de l'instance communautaire, auprès de la C.C.B.V.C..

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
voirie / eau-assainissement / mutualisation des services – moyens	Alain Chanteloup	Thierry Bodin
petite enfance / enfance / jeunesse / transports scolaires / espace France services	Anne Marquenet-Jouzeau	Anne Jamonneau
déchets / PCAET / alimentaire / agriculture	Anne-Lise Blais-Bonnigal	Cyril Paineau
culture / sports	Hélène Harbonnier	Isabelle Verdeil
économie / tourisme – attractivité	Anne Marquenet-Jouzeau	Isabelle Verdeil
aménagement de l'espace / mobilités / PLUi / habitat / GEMAPI	Pascal Berthelot	Thierry Bodin

finances et patrimoine	Alain Chanteloup	Mathieu Guary
C.L.E.C.T.	Alain Chanteloup	Mathieu Guary

Madame le Maire transmettra ces informations aux services compétents de la Communauté de Communes.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'ADAC a fait une visite de l'église avec leur architecte, une étude sera diligentée afin de remettre en état le clocher par étapes ; le projet étant de permettre que l'église soit ouverte au public plus régulièrement.
- Le PLUi devrait être validé au dernier trimestre 2021.
- La Société d'horticulture d'Indre-et-Loire a été sollicitée, dans le cadre des Villages fleuris. La commune va s'inscrire dans une démarche de labellisation et pourra ainsi bénéficier de conseils avisés en matière de fleurissement et de plantations. Les employés communaux seront associés à la démarche.
- Il est évoqué l'acquisition d'un vidéoprojecteur qui pourrait être utilisé lors des réunions du Conseil municipal, ce qui permettrait une économie d'impression et de papier.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 23 juillet 2021, à 20 h

Fait et affiché à LUZILLÉ, le 17 juin 2021.

*Le Maire,
Anne MARQUENET-JOUZEAU*

